16. Rapport financier et budget

16.1 Rapport financier du secrétariat de la CIPV pour 2022

Le secrétariat de la CIPV a présenté son rapport financier, qui précise les ressources dont il disposait en 2022 au titre du Programme ordinaire de la FAO, les ressources extrabudgétaires et les contributions en nature (non financières)[[1]](#footnote-2).

La CMP:

1. *a pris acte* du rapport financier 2022 du secrétariat de la CIPV;
2. *a adopté* le rapport financier 2022 relatif au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (Fonds fiduciaire spécial de la CIPV) tel que présenté dans le document CPM 2023/33;
3. *a encouragé* les parties contractantes à contribuer au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (Fonds fiduciaire spécial de la CIPV) et aux projets de la CIPV, de préférence de façon continue;
4. *a remercié* les parties contractantes qui avaient contribué au programme de travail du secrétariat de la CIPV en 2022.

16.2 Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2023

Le secrétariat de la CIPV a présenté son plan de travail et budget pour 2023[[2]](#footnote-3), en expliquant que celui-ci était aligné sur le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, y compris sur le plan d’investissement quinquennal correspondant, et couvrait toutes les composantes du secrétariat et tous les types de financement.

La République de Corée a confirmé qu’elle contribuerait à hauteur de 160 000 USD au Fonds fiduciaire multidonateurs en 2023.

Le Canada a informé la CMP qu’il verserait une somme de 340 000 CAD à l’appui de quatre projets et qu’il maintiendrait également sa contribution en nature en 2023.

Le Japon a confirmé qu’il continuerait de soutenir les activités du secrétariat relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités en apportant une contribution en nature en 2023.

Certaines parties contractantes ont suggéré que, dans ses conclusions, la CMP appelle le secrétariat de la CIPV et le Bureau de la CMP à informer la FAO de la nécessité d’assurer un financement adéquat pour la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 et d’augmenter les crédits alloués au titre du Programme ordinaire de la FAO sitôt adopté le plan de mise œuvre du Cadre stratégique et déterminés les fonds requis.

La CMP:

1. *a approuvé* le plan de travail et budget 2023 du secrétariat de la CIPV.

17. Coopération externe

17.1 Informations actualisées sur la coopération internationale

Le secrétariat de la CIPV a présenté un rapport des principales activités menées en coopération avec des organisations internationales, des institutions de recherche et établissements universitaires et des ORPV en 2022[[3]](#footnote-4).

La CMP:

1. *a pris note* du rapport sur les activités de coopération internationale menées en 2022.

17.2 Rapports écrits d’organisations internationales

Les organisations internationales suivantes ont communiqué des rapports écrits[[4]](#footnote-5):

* CAB International;
* Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes de Bari (Italie);
* Comité de liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement;
* Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers;
* Coalition internationale du commerce des céréales;
* Groupe de recherche international sur le risque phytosanitaire;
* Centre mixte FAO/Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA) des techniques nucléaires dans l’alimentation et l’agriculture;
* Secrétariat de l’ozone du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d’ozone;
* Fonds pour l’application des normes et le développement du commerce;
* Organisation mondiale des douanes;
* Organisation mondiale du commerce.

Une partie contractante a noté qu’il n’y avait pas, dans les documents de la CMP, de rapport écrit du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et a invité la CMP à: collaborer avec le secrétariat de la CDB pour veiller à ce qu’un rapport soit communiqué à chaque session de la CMP; inviter le secrétariat de la CDB à présenter un exposé à la 18e session de la CMP (2024) (éventuellement lors d’une séance scientifique ou dans le cadre d’un autre volet de l’ordre du jour, selon qu’il conviendrait); et encourager le secrétariat de la CIPV à continuer de tenir le secrétariat de la CDB informé des activités nombreuses et variées entreprises par la communauté de la CIPV qui contribuent de manière notable aux objectifs de la CDB.

La CMP:

1. *a pris acte* des rapports écrits présentés par certaines organisations internationales.

18. Collaboration avec les organisations régionales de la protection des végétaux

18.1 Rapport de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux

Le Président de la 34e Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux a présenté un rapport de la réunion[[5]](#footnote-6), qui s’est tenue dans le cadre de trois sessions en ligne et d’une session en présentiel, cette dernière ayant eu lieu les 21 et 22 septembre 2022 en marge de la Conférence internationale sur la santé des végétaux à Londres (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord). Les participants à la Consultation technique ont examiné les travaux réalisés dans le domaine du changement climatique, ont reçu une présentation sur un système régional d’alerte et d’intervention pour la lutte contre le criquet et ont présenté des suggestions sur les mesures que les ORPV pourraient prendre concernant les systèmes d’alerte et d’intervention en cas d’apparition de foyers d’organismes nuisibles. Ils ont également commencé à mettre au point des modèles pour permettre aux ORPV d’échanger des informations sur des manifestations régionales et des organismes nuisibles qui pourraient les intéresser.

La CMP a remercié les représentants des ORPV qui ont quitté leurs fonctions au sein de la Consultation technique – M. Jean Gerard MEZUI MELLA (Conseil phytosanitaire interafricain), M. Mekki CHOUIBANI (Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient) et M. Efraín MEDINA GUERRA (Organisme international régional de santé végétale et animale) – et a souhaité la bienvenue au nouveau représentant de l’Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient, M. Mohamed Habib BEN JAMAA.

Un représentant de la CEDEAO s’est dit reconnaissant du soutien reçu de la part des ORPV et de l’occasion qui lui avait été donnée d’assister à titre d’observateur à la réunion de la Consultation technique en septembre 2022.

La CMP:

1. *a pris note* du rapport de la 34e Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux;
2. *a pris acte* de la version définitive du mandat et du règlement intérieur de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux[[6]](#footnote-7).

19. Composition du Bureau de la CMP, du Comité des normes de la CMP et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et remplaçants éventuels

19.1 Composition du Bureau de la CMP et remplaçants éventuels

Le secrétariat a invité la CMP à élire un nouveau Bureau. Il lui a fourni la liste des membres actuels du Bureau et de leurs remplaçants, ainsi qu’une liste des candidats aux fonctions de membres du Bureau et de leurs remplaçants éventuels[[7]](#footnote-8), et a communiqué verbalement une mise à jour de ces informations compte tenu des révisions apportées au cours de la session.

La CMP a également pris note de nouvelles candidatures aux fonctions de remplaçant pour la région Afrique et la région Amérique latine et Caraïbes.

La CMP:

1. *a élu* M. Greg WOLFF (Canada) au poste de président du Bureau de la CMP;
2. *a élu* M. Ahmed Kamal EL ATTAR (Égypte) au poste de vice-président du Bureau de la CMP;
3. *a élu* les membres du Bureau de la CMP parmi les délégués des régions de la FAO qui n’étaient pas représentées par le Président et le Vice-Président (appendice X);
4. *a élu* les remplaçants des membres du Bureau de la CMP (appendice X).

19.2 Composition du Comité des normes de la CMP et remplaçants éventuels

Le secrétariat a invité la CMP à confirmer les membres du Comité des normes et leurs remplaçants éventuels, et lui a fourni une liste des candidatures[[8]](#footnote-9).

La CMP a noté que l’un des membres du Comité des normes représentant la région Proche-Orient avait récemment été nommé à un poste au sein d’une ORPV. Le secrétariat a indiqué qu’il se renseignerait pour savoir si cette nomination risquait de remettre en question la participation dudit membre au Comité des normes, auquel cas un remplaçant serait désigné à sa place.

La CMP:

1. *a pris note* de la composition actuelle du Comité des normes, telle qu’elle est présentée à l’annexe 1A du document CPM 2023/27, et des noms des remplaçants éventuels, qui figurent à l’annexe 1B du document CPM 2023/27;
2. *a confirmé* les nouveaux membres du Comité des normes et leurs remplaçants éventuels ainsi que l’ordre dans lequel les remplaçants éventuels seraient appelés à intervenir pour chaque région (comme indiqué dans le document CPM 2023/CRP/07).

19.3 Composition du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et remplaçants éventuels

Le secrétariat a invité la CMP à confirmer les membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ainsi que leurs remplaçants éventuels[[9]](#footnote-10).

La CMP a pris note d’une candidature supplémentaire aux fonctions de remplaçant pour la région Amérique latine et Caraïbes.

La CMP:

1. *a confirmé* les membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ainsi que leurs remplaçants et l’ordre dans lequel les remplaçants seraient appelés à intervenir pour chaque région, comme indiqué dans l’appendice X.

Au nom de la CMP, le secrétariat de la CIPV a remercié les anciens membres et les membres sortants du Bureau de la CMP, du Comité des normes, du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ainsi que les groupes de réflexion dont le mandat arrivait à terme (groupes de réflexion sur les communications et sur la mise en œuvre du Cadre stratégique). Il a également exprimé sa gratitude au Président sortant de la CMP, qui a tenu, à son tour, à remercier la communauté de la CIPV de lui avoir donné l’occasion de siéger au Bureau de la CMP.

20. Questions diverses

1. Trois séances ont été organisées en marge de la 17e session de la CMP (2023) sur les sujets suivants[[10]](#footnote-11):
* orientation des ORPV;
* projet PLANTIBIO (Autorité européenne de sécurité des aliments et Université catholique de Louvain);
* conteneurs maritimes.

21. Date et lieu de la prochaine session

La Commission des mesures phytosanitaires devrait se réunir en présentiel à Rome en 2024 pour sa 18e session. Les dates seront communiquées dès qu’elles auront été arrêtées.

1. CPM 2023/33. [↑](#footnote-ref-2)
2. CPM 2023/32. [↑](#footnote-ref-3)
3. CPM 2023/28. [↑](#footnote-ref-4)
4. CPM 2023/INF/03, CPM 2023/INF/04, CPM 2023/INF/05, CPM 2023/INF/06, CPM 2023/INF/07, CPM 2023/INF/08, CPM 2023/INF/09, CPM 2023/INF/10, CPM 2023/INF/11, CPM 2023/INF/12 et CPM 2023/INF/14. [↑](#footnote-ref-5)
5. CPM 2023/29. [↑](#footnote-ref-6)
6. Mandat et règlement intérieur de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux (en anglais): [www.ippc.int/en/publications/91820](https://www.ippc.int/en/publications/91820/). [↑](#footnote-ref-7)
7. CPM 2023/CRP/07. [↑](#footnote-ref-8)
8. CPM 2023/CRP/07. [↑](#footnote-ref-9)
9. CPM 2023/31. [↑](#footnote-ref-10)
10. [Lien vers l’article] [↑](#footnote-ref-11)